



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 11 décembre 2017

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 12 décembre 2017

D/2017-023

Aujourd'hui, lundi 11 décembre 2017 à 15 heures, s'est réuni à son siège, 40 avenue de la Gare, à Bordeaux, le comité syndical sous la présidence de :

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames CUNY, MARCHAND, JAMET, LABORDE et BOUILHET et Messieurs BRASSEUR et LAMAISON

A titre de suppléants :

Etaient excusés :

Mesdames POITREAU, LIRE, BOISSEAU, DARTEYRE, JARTY-ROY, WALRYCK et RAUX et Messieurs du PARC et PRADELS

REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2017

Application agréée E-legalite.com

033-253306187-20171211-02017023-DE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D - 2017/023

***CHOIX DES SOCIETES CHARGES DE LA FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES ISSUES DE
L'AGRICULTURE CONVENTIONNELLE
DECISION - AUTORISATION***

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la fabrication des repas confectionnés par le SIVU, une procédure d'appel d'offre a été lancée correspondant à la fourniture de denrées alimentaires.

Je vous informe que la commission d'appel d'offre, réunie le 11 décembre 2017, a proposé

- de retenir les sociétés suivantes :
- Marché 17.D11– Fruits et légumes de la 1ère gamme issus de l'agriculture conventionnelle:
POMONA TERRE AZUR
- Marché 17.D24– Légumes cuits préparés (5ème gamme) et pommes de terre cuites issus de l'agriculture conventionnelle:
POMONA TERRE AZUR
- Marché 17.D27– Vande d'agneau Label Rouge crue réfrigérée:
SICABA
- De déclarer irrégulières :
- pour le marché 17.D11– Fruits et légumes de la 1ère gamme issus de l'agriculture conventionnelle, les offres des sociétés SAINFRUIT et MAISON TRIAS.
- pour le marché 17.D24– Légumes cuits préparés (5ème gamme) et pommes de terre cuites issus de l'agriculture conventionnelle, les offres des sociétés SAINFRUIT et MAISON TRIAS.
- pour le marché 17.D27– Vande d'agneau Label Rouge crue réfrigérée, l'offre de la société ARCADIE.

LE COMITE SYNDICAL

Vu la commission d'appel d'offres du 11 décembre 2017,

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

- **Approuve le choix des sociétés**, tel que décrit ci-dessous :
 - Marché 17.D11– Fruits et légumes de la 1ère gamme issus de l'agriculture conventionnelle:
POMONA TERRE AZUR
110 Quai de Paludate 33080 – Bordeaux Cedex
 - Marché 17.D24– Légumes cuits préparés (5ème gamme) et pommes de terre cuites issus de l'agriculture conventionnelle:
POMONA TERRE AZUR
110 Quai de Paludate 33080 – Bordeaux Cedex
 - Marché 17.D27– Vande d'agneau Label Rouge crue réfrigérée:
SICABA
18 Rue Albert Rondreux 03160 – BOURBON L'ARCHAMBAULT
- **Et déclare irrégulières :**
 - pour le marché 17.D11– Fruits et légumes de la 1ère gamme issus de l'agriculture conventionnelle, les offres des sociétés SAINFRUIT et MAISON TRIAS.
 - pour le marché 17.D24– Légumes cuits préparés (5ème gamme) et pommes de terre cuites issus de l'agriculture conventionnelle, les offres des sociétés SAINFRUIT et MAISON TRIAS.
 - pour le marché 17.D27– Vande d'agneau Label Rouge crue réfrigérée, l'offre de la société ARCADIE.

Article 2 :

Autorise sa Présidente à signer les marchés correspondants ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

Adopté :

Voix pour : 7

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le 11/12/2017

La Présidente



Emmanuelle CUNY

www.le-gout-dans-nos-assiettes.com

40, avenue de la gare – 33200 BORDEAUX

Tél 05 57 00 04 00 - Fax 05 56 08 88 97 - sivubm@sivubm.com

SIRET 253 306 187 00035